

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 2001

Québec, le 10 septembre 2001

Monsieur Denis Juneau
Directeur des études
Cégep de Sainte-Foy
2410, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec) G1V 1T3

Objet : Deuxième suivi apporté au rapport d'évaluation du programme de *Sciences humaines*

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 4 septembre 2001, des mesures prises par le Cégep de Sainte-Foy concernant les suites apportées aux recommandations qu'elle avait formulées dans son rapport d'évaluation du programme de *Sciences humaines* offert par votre établissement.

Dans sa lettre du 3 mai 1999, la Commission demandait au Collège de lui préciser les progrès accomplis au regard des recommandations. Le Collège faisait parvenir à la Commission, le 27 juin 2001, un rapport à ce sujet.

Après analyse, la Commission reconnaît que des suites satisfaisantes ont été apportées à la recommandation qui demandait de prendre les moyens pour que se développent une vision commune du programme et une meilleure concertation au sein des professeurs en vue de renforcer la cohésion du programme. La mise en place du comité de programme a aussi permis d'affirmer le leadership pédagogique nécessaire à la bonification de la mise en œuvre du programme, ce qui constituait le contenu d'une autre recommandation.

Dans son rapport de suivi, le collège affirme qu'« aucune action concrète n'a pu être menée » pour corriger la situation au regard des deux autres recommandations qui visaient à « s'assurer que, pour un même cours donné par plusieurs professeurs, la quantité de travail exigée des élèves soit équivalente » et pour « garantir l'équivalence des instruments et des modes d'évaluation des cours du tronc commun, d'assurer la

conformité des politiques départementales avec la PIEA et de veiller à l'application rigoureuse de la PIEA ».

La Commission conçoit difficilement que depuis l'évaluation du programme de *Sciences humaines*, en 1997, aucune mesure n'ait été prise pour améliorer la situation des deux problématiques ci-dessus mentionnées. La responsabilité du Collège à propos d'une question aussi fondamentale que l'application de la PIEA est importante.

La Commission demande donc au Collège de procéder à une autoévaluation de l'application de sa PIEA dans les départements liés au programme de *Sciences humaines* et de lui en faire rapport d'ici mai 2002. Ce rapport devra aussi répondre aux deux recommandations encore en suspens.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer